



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
Département de Saône et Loire

EXTRAIT DE REGISTRE
des décisions du Président
du Syndicat Départemental d'Énergie de Saône et Loire (SYDESL)
En date du 3 décembre 2024

DS 24-023
Contrat 24TIC02 Étude faisabilité réseau LORA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22,
Vu le Code de la Commande Publique notamment son article R2122-8,
Vu les statuts du SYDESL,
Vu la délibération n° CS 20-035 du 16 octobre 2020 de délégation de pouvoir du Comité au Président,

Considérant le besoin du Syndicat en matière de conseil et d'étude d'opportunité pour la réalisation d'un réseau LoRa (Lowrange),

Considérant l'offre remise par le centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité, l'aménagement (CEREMA),

DECIDE

Article 1^{er} D'accepter d'attribuer le contrat 24TIC02 au CEREMA – 25, avenue François Mitterrand CS 92803 – 69 674 BRON – SIREN 130 018 310 – pour un montant de 29 393,00 € HT.

Article 2 Il sera fait état de la présente décision au prochain Comité Syndical.

Article 3 La présente décision sera transmise au contrôle de légalité au titre des décisions prises par délégation du pouvoir du Comité au Président conformément aux articles L-2122-23 et R2122-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jean SAINSON

